

Préambule

L'adhésion à la section BASKET du Club des Bruyères engage l'adhérent à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club.

Le Club des Bruyères est géré par des **bénévoles**. **En aucun cas il ne fournit, en contrepartie du paiement de l'adhésion, une prestation de services**. Il utilise des installations mises à sa disposition par la commune et est tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués.

Droit à l'image

La signature de ce règlement vaut accord de l'adhérent (ou de son représentant légal) pour la diffusion et la publication, dans le respect de la loi sur la protection de la vie privée, de **photographies** le représentant à l'occasion des activités habituelles de la section (activités sportives et manifestations extra-sportives organisées par la section), sur quelque support que ce soit (y compris Internet).

Assurance

Tout adhérent joueur (en championnat ou en détente) a l'obligation d'avoir souscrit un contrat d'**assurance** Individuelle Accident – Responsabilité Civile. Un contrat de base est compris dans l'offre de licence FFBB mais **il est très fortement conseillé aux licenciés salariés de souscrire à une extension permettant une prise en charge des frais suite à une blessure invalidante**.

Entraînement

Les parents qui amènent les jeunes sur le lieu d'entraînement doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur.

L'enfant est placé sous la responsabilité de l'entraîneur pendant toute la durée de l'entraînement. À la fin de l'entraînement des enfants mineurs, **les parents prennent en charge leur enfant et signent une décharge de responsabilité si l'enfant rentre seul chez lui**.

Chaque joueur doit participer aux entraînements et aux compétitions. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur et son équipe le plus tôt possible.

Matches

Les horaires peuvent être consultés dans les salles d'entraînement, sur le site Internet du club (<http://crevin-basket.fr/>) et sur ses comptes Whatsapp, Instagram et Facebook. L'horaire des matches (ou de départ, pour les matches en déplacement) doit être respecté. Les déplacements sont effectués à tour de rôle par les parents, qui peuvent se concerter pour établir un planning. En cas d'indisponibilité, le parent doit prévenir suffisamment tôt l'équipe.

Équipes

Les entraîneurs sont responsables de la composition des équipes. Ils peuvent être amenés à la modifier pour garder la cohésion de l'effectif.

Comportement

Chaque adhérent doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée. Les parents, les joueuses et les joueurs s'engagent à encourager les équipes dans un état d'esprit de fair play. Les éventuelles pénalités financières facturées au club, sanctionnant un comportement individuel, seront refacturées à l'adhérent concerné, ou à son représentant légal.

Implication

Chaque adhérent ou parent pourra être amené à assurer une tâche au sein du club (arbitrage, table de marque, buvette, etc.). Lorsqu'un adhérent ou un parent est désigné comme arbitre, marqueur ou chronométrateur, il doit être présent vingt minutes avant l'heure prévue de la rencontre. En cas d'indisponibilité, la personne doit prévoir elle-même son remplacement.

Adhésion et dotation

Le paiement d'une cotisation annuelle est obligatoire. Des facilités de paiement sont possibles. Aucun remboursement de cotisation ne sera accordé sauf cas exceptionnel. En aucun cas, la part de la licence reversée au Comité Départemental, à la Ligue Régionale ou la Fédération Française de Basket Ball ne fera l'objet d'un remboursement.

Chaque joueur participant à un championnat reçoit une tenue qu'il devra restituer, en bon état, en fin de saison.

Le coût des stages d'arbitrage et d'encadrement technique est entièrement pris en charge par la section.

Ce règlement se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tous les membres du club.

Chacun doit pouvoir se sentir libre d'y adhérer et de le respecter.

Il est impératif que chacun de nous se responsabilise pour une bonne marche du club.

Nom - Prénom de l'adhérent :

Date et signature de l'adhérent ou de son représentant légal :